

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 13 décembre 2018</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL à Alain PACE, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Michel PASDELOUP, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Philippe RIGAL</p>	
<p>N° 4566</p> <p>OBJET :</p> <p>Révision libre de l'attribution de compensation 2018</p>	<p>Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018.106 du 25 septembre 2018 approuvant la révision libre des attributions de compensation 2018 ; Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité de fixer librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;</p> <p>Au titre des ajustements d'attribution de compensation, Le Muretain Agglomération propose pour la commune de Seysses : + 28 229 € En effet, lors du transfert de la compétence AAGV au 01 janvier 2017, la commune de Seysses a souhaité conserver ses emprunts. Aussi, il convient de minorer de l'évaluation de la charge de la compétence retenue, la part d'annuité d'emprunt. Cette restitution est de 28 229 €.</p> <p>Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée d'accepter la révision libre de l'Attribution de Compensation 2018 telle que proposée par Le Muretain Agglomération dans sa délibération n°2018.106 du 25 septembre 2018.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>Approuve la révision libre de l'Attribution de Compensation 2018 telle que proposée par Le Muretain Agglomération dans sa délibération n°2018.106 du 25 septembre 2018.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous- Préfecture le : 21 DEC. 2018</p> <p>Affiché le : 21 DEC. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p>  